



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Compte-rendu du groupe de travail AESH / AED Du 20 mars 2026

AESH

1. Quelques chiffres dans l'académie

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	TOTAL Académie
Élèves non accompagnés	68	0	14	295	377
AESH en poste	439	266	398	1032	2135
CDD	116	75	91	345	627
CDI	323	191	307	687	1508
Nombre de démissions (pour cette année scolaire)	8	4	3	23	38

2. Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
Nombre de PIAL actuels	9	3 PAS en 2025	14	34
Nombre de PAS ouvert à la rentrée 2026	7	1	5	10
Nombre de PAS ouverts à la rentrée 2027	3		4	12
Total PAS	10	4	9	22

La cartographie des PAS est en cours de finalisation pour les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Cette mise en place progressive des PAS fera qu'à la rentrée prochaine des PIAL et des PAS cohabiteront. La gestion des PAS s'effectuera par un-e enseignant-e coordonnateur-trice (Education Nationale) et par un-e éducateur-trice spécialisé-e (ARS).

Il y aura 10 nouveaux postes créés dans le Puy-de-Dôme l'année prochaine pour les PAS.

Les **affectations** des AESH s'effectueront toujours **par les SDEI**.

La **FSU** fait remarquer que la **zone géographique va augmenter** pour les AESH au vu de la réduction du nombre de PAS par rapport aux PIAL. Il nous est assuré que la politique actuelle de « **20 kilomètres maximum du domicile** » continuera d'être **appliquée** dans notre académie.

Pour les AESH **basculant dans un PAS** à la rentrée prochaine, **un avenant au contrat** leur sera proposé.

La **FSU** affirme son **opposition aux PIAL et aux PAS**, et défendons une école réellement inclusive et accessible à l'ensemble des élèves, ce qui implique :

- une baisse significative des effectifs dans toutes les classes ;
- le recrutement d'AESH à hauteur des besoins réels ;
- l'octroi d'un statut de catégorie B et un temps plein à 24 heures pour faire des AESH des fonctionnaires d'Etat, en finir avec la précarité et pérenniser leurs missions d'intérêt public ;
- le recrutement de personnels en nombre suffisant pour un véritable travail en équipe pluri-professionnelle (professeur·es, psyEN, AESH, CPE ...) ;
- la suppression des PIAL et des PAS qui n'améliorent ni les conditions d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ni les conditions de travail des enseignant·es et des AESH.

3. Fiche de vœux

Changement d'affectation en cours d'année scolaire : un **délai de 8 jours de prévenance** est demandé afin que l'AESH puisse gérer les modifications que ce changement pourrait entraîner. Or ce délai est souvent non respecté, le Rectorat effectuera donc un rappel.

La campagne de souhaits d'affectation s'effectuera comme l'an passé sur l'application **Colibris**. Elle sera lancée quand la cartographie des PAS sera finalisée.

Nous vous rappelons qu'il est primordial de **consulter fréquemment sa boîte académique**, seul moyen de communication utilisé par l'administration.

4. Activités connexes

Certains chef-fes d'établissement tentent de récupérer les heures non effectuées pour les activités connexes pour effectuer de l'accompagnement.

Le Rectorat fera de nouveau un rappel aux chef-fes d'établissement et directeurs·trices d'école afin que les heures dédiées aux activités connexes ne servent pas pour du temps d'accompagnement.

Nous vous rappelons que **si vous êtes en présence d'élèves notifiés** (récréation, sortie scolaire, voyage...), **c'est du temps d'accompagnement compris dans votre temps de travail hebdomadaire** et non des activités connexes qui correspondent à des temps hors accompagnement (par exemple : réunions, ESS,...).

Des groupes de travail sont en cours au niveau du Ministère, le Rectorat mettra à jour le guide d'accueil des AESH dès que le nouveau cadre de gestion national sera connu.

5. Examens / Aménagements

Nous avons fait remonter l'an dernier à Madame la Rectrice (03 juillet 2025) des situations problématiques rencontrées par les AESH lors des épreuves du brevet ou du BAC : accompagnement sans surveillance, AESH scripteur pour plusieurs élèves à la fois...Qu'est-il prévu comme consignes, au vu du nombre croissant de demandes d'aménagement, auprès des centres d'examen pour améliorer la situation cette année ?

Le Rectorat effectuera un rappel aux centres d'examen afin que les attentes soient les mêmes dans tous les centres.

6. Journées de fractionnement

Pour rappel dans notre académie, les jours de fractionnement sont déduits du volume horaire annuel au lieu d'être laissé à l'appréciation de l'AESH.

Le **cadrage national** à ce sujet n'étant **pas encore sorti**, le Rectorat reste sur ses positions pour l'instant.

7. Prime REP / REP+

Il y a eu 226 demandes qui ont été faites dans l'académie, 103 AED et 123 AESH. Le Rectorat a refusé 9 dossiers pour cause de prescription.

A ce jour, 113 dossiers ont été traités.

Les collègues **souhaitant connaître le détail de cette prime peuvent le demander au service du Rectorat.**

La FSU revendique le paiement des indemnités depuis le 1er septembre 2015. Contactez vos sections académiques du SNES-FSU, de la FSU-SNUipp ou du SNUEP-FSU pour récupérer ce qui vous est dû !

AED

1. Nombre d'AED

A ce jour, il y a 1351 AED en poste dont 301 en CDI.

Le Rectorat n'a refusé de signer aucun CDI.

Nous vous rappelons que **la nouvelle grille indiciaire de rémunération des AED en CDI** a été mise en application depuis le 01 septembre 2025. Pensez donc à vérifier vos bulletins de salaire.

Echelon	Avancement	Indice Majoré IM
1	Signature du CDI	375
2	3 ans	380
3	3 ans	385
4	3 ans	395
5	3 ans	405
6	3 ans	415
7	3 ans	425
8	3 ans	435
9	3 ans	445
10		455

2. Mobilité des AED en CDI

Un AED en CDI souhaitant changer d'établissement peut en faire la demande mais cela reste possible seulement si les deux établissements (d'accueil et de départ) sont d'accord.



Se syndiquer au **SNES-FSU**, au **SNUEP-FSU** ou à la **FSU-SNUipp**,
C'est **ne pas rester isolé-e**.

Être syndiqué-e, c'est refuser d'être invisible !

Nous sommes à vos côtés pour vous **informer**, vous **conseiller**
et obtenir des **avancées** pour tou-tes les AESH et les AED !

